



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : **20**

Excusés : **2**

Pouvoirs : **7**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Madame Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Magali BARBEAU

Absents :

Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

DCM N°2024-74 : Culturel – Acceptation par la commune d'une statue POMONE et d'un tableau ayant appartenu à Louis Brauquier

Rapporteur : Christelle Pakulic

Par courrier électronique en date du 31 août 2024, un administré de Saint-Mitre-les-Remparts a fait part de son souhait de faire don à la commune d'un tableau et d'une statue représentant "Pomone", ayant appartenu à Monsieur Louis Brauquier (1900-1976), poète et peintre marseillais de renom du 20e siècle. Ce dernier, qui passa les dernières années de sa vie entre Marseille et Saint-Mitre-les-Remparts, y installa cette statue dans son jardin, « où il s'enfermera dans l'hiver et la solitude, face à l'étang de Berre. »

Louis Brauquier y écrivit, peignit, et reçut ses amis jusqu'à la fin de ses jours, dans ce lieu empreint de souvenirs.

Cette statue, réalisée en 1973 par le sculpteur marseillais Louis Arnaud à la commande du poète, représente un intérêt patrimonial et historique pour la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, enrichissant ainsi son héritage culturel.

Dans sa proposition de don, l'administré fait référence à Louis Brauquier, qui évoque en ces termes la statue dans ses écrits :

*« Et quand sa tête roulera sous l'olivier,
Je serai, dans la tombe, hanté du songe vain,
De recueillir enfin, ce fragment d'immortelle,
Et de garder au cœur de mon paradis noir
La douce ensevelie dans la terre oublieuse.
Je prie les dieux, qu'au moins, un jour, un vieux berger,
Muet, son troupeau mort, errant, la reconnaisse... »*

L'administré conclut en précisant : « Imaginez que c'est tout simplement Brauquier qui offre à son village de cœur, sa dernière et douce compagne. »

Quant au tableau, représentation de la statue Pomone réalisée par Louis Brauquier, il fait également partie du patrimoine artistique de l'auteur. A ce titre, il est protégé par les droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou utilisation de cette œuvre est soumise au respect des droits d'auteur, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le rapporteur indique que le don est proposé sans contrepartie financière et contribue à l'enrichissement du patrimoine communal. L'acceptation de ce don engage donc la commune à préserver et mettre en valeur ces œuvres, conformément aux dispositions légales relatives à la protection du patrimoine historique. Il est également prévu de rendre hommage à Louis Brauquier par l'installation d'une plaque commémorative en lien avec les pièces.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2242-1 relatifs à la compétence du Conseil municipal pour statuer sur les dons et legs à la commune ;

Considérant l'intérêt historique et patrimonial de la statue et de son tableau "Pomone" ayant appartenu à Louis Brauquier ;

Considérant la proposition de don faite par un résident de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

ACCEPTE la donation de la statue 'Pomone' ainsi que du tableau, réalisée par l'administré au bénéfice de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

CHARGE les services municipaux compétents de veiller à la conservation, à la protection, et à la mise en valeur de ces œuvres, conformément aux obligations légales en matière de patrimoine historique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce don, et à entreprendre toutes les démarches nécessaires au transfert et à l'intégration de la statue et du tableau au sein des collections communales.

DIT que la sculpture et le tableau feront l'objet d'une estimation d'ici la fin d'année 2024 pour être intégrés dans l'inventaire communal.

DIT que La présente délibération sera transmise à l'administré donateur ainsi qu'au Préfet pour information, et publiée conformément aux dispositions légales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240930-DEL2024-74-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2024